

Arrêté du 27/05/2024

Portant composition nominative des bureaux de vote électronique constitués en vue de l'organisation des élections professionnelles à la commission statutaire nationale et au conseil de discipline des praticiens hospitaliers

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles et R.6152-310 et suivants et R. 6156-42 et suivants ;

Vu le décret n° 2007-704 modifié du 4 mai 2007 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2017-1811 du 28 décembre 2017 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements publics de santé et de certains établissements sociaux et médico-sociaux et notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2024 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour les élections professionnelles à la commission statutaire nationale et au conseil de discipline des praticiens hospitaliers ;

Arrête :

Article 1er

Le bureau de vote électronique constitué pour l'organisation des élections à la Commission statutaire nationale est composé comme suit :

- Présidente : **Séverine MASSON**, Cheffe du département de gestion des praticiens hospitaliers au Centre National de Gestion et son suppléant Philippe LE LAN, responsable qualité au Centre National de Gestion,
- Secrétaire : **Nadia SELLOUMI**, Cheffe de bureau du département de gestion des praticiens hospitaliers au Centre National de Gestion et sa suppléante, Chloé DUCREUX, apprentie chargée de projet élections des représentants des personnels médicaux au Centre National de Gestion,
- Délégués de liste désignés par les organisations syndicales candidates aux élections :
 - **MME ARA SOMOHANO Claire** délégué de la liste pour SNMH FO. Sa suppléante est MME DADOUN Sara.
 - **M. BAUDIN Bruno** délégué de la liste CMH-INPH-SNAM HP.

- **M. BELOUCIF Sadek** délégué de la liste commune CMH-INPH-SNAM HP.
- **MME BENET Blandine** déléguée de la liste SNMH FO. Sa suppléante est M. BERA Charles-Marie.
- **M. BOUDGHENE Franck** délégué de la liste commune SNAMHP-CMH-INPH. Son suppléant est M. GLIKMAN Jacques.
- **M. COSTE Nicolas** délégué de la liste SNPHPU. Son suppléant est M. LE CORRE Pascal
- **M. GLIKMAN Jacques** délégué de liste commune CNMH-INPH-SNAM HP avec comme suppléant, M. BOUDGHENE Franck et délégué de la liste SNAM-HP avec comme suppléant, M. LEGLISE Pascal.
- **M. GUY-COICHARD Christian** délégué de la liste UFMICT-CGT. Son suppléant est M. TRON DE BOUCHONY Eric.
- **M. KOTEIRA Essam** délégué de la liste SNMH FO. Son suppléant est M. PICHON Hervé.
- **M. LE CORRE Pascal** délégué de liste SNPHPU. Son suppléant est M. COSTE Nicolas.
- **M. LEGLISE Patrick** délégué de liste INPH-SYNPREFH avec comme délégué M. CESTAC Philippe pour le 1^{er} collège-pharmacie et M. BORONAD Cyril pour le 2^{ème} collège-pharmacie. Il est aussi délégué des listes communes CMH-INPH-SNAM-HP. Ses suppléants sont, M. TRIANTAFYLLOU Michel pour le 2^{ème} collège-psychiatrie, et M. GLIKMAN Jacques pour le 1^{er} et 2^{ème} collège-chirurgie, spécialités chirurgicales et odontologies.
- **M. LOEB Emanuel** délégué de la liste Syndicat de Jeunes Médecins.
- **MME MAMMERI PAGNIEZ Hélène** déléguée de la liste CMH-INPH-SNAM HP.
- **MME PEDEN Soazic** déléguée des listes communes « Ensemble avec APH » composée de : Avenir Hospitalier, Confédération des Praticiens des Hôpitaux, AMUF, SYNCASS-CFDT », « Ensemble avec APH – SNPHARE », « Ensemble avec APH - SNBH - Les Biologistes Médicaux », « Ensemble avec APH, composée de : Avenir Hospitalier, Confédération des Praticiens des Hôpitaux, AMUF, SYNCASS-CFDT », « Ensemble avec APH – SNPGH » et « Ensemble

avec APH - SPH – USP ». Son suppléant est M. BRANGER Eric.

- **MME RIVOLLIER Elizabeth** déléguée de la liste SNMH FO. Son suppléant est M. VENET Cyrille.
- **M. VENET Cyrille** délégué de la liste SNMH FO. Son suppléant est M. GONZALES Basile.

Article 2

Le bureau de vote électronique constitué pour l'organisation des élections au Conseil de discipline est composé comme suit :

- Présidente : **Séverine MASSON**, Cheffe du département de gestion des praticiens hospitaliers et son suppléant Philippe LE LAN, responsable qualité

- Secrétaire : **Nadia SELLOUMI**, Cheffe de bureau de gestion des praticiens hospitaliers et sa suppléante, Chloé DUCREUX, apprentie chargée de projet élections des représentants des personnels médicaux

- Délégués de liste désignés par les organisations syndicales candidates aux élections :

- **MME. ARA SOMOHANO Claire** déléguée de la liste SNMH FO. Sa suppléante est MME DADOUN Sara.
- **M. BELOUCIF Sadek** délégué de la liste commune CMH-INPH-SNAMHP.
- **MME BENET Blandine** déléguée de la liste SNMH FO. Sa suppléante est M. BERA Charles-Marie.
- **M. BOUDGHENE Franck** délégué de la liste commune SNAMHP-CMH-INPH. Son suppléant est M. GLIKMAN Jacques.
- **M. COSTE Nicolas** délégué de liste SNPHPU. Son suppléant est M. LE CORRE Pascal.
- **M. GLIKMAN Jacques** délégué de la liste commune CMH-INPH-SNAMHP.
- **M. GUY-COICHARD Christian** délégué de la liste UFMICT-CGT. Son suppléant est M. ROBEL Paul.

- **M. HABI Said** délégué de la liste SNMH FO. Son suppléant est M. PELLETIER Arnaud.
- **M. LEGLISE Patrick** délégué de la liste commune « CMH (IDEPP) - INPH (SPEP)- UEPP - Unis Ensemble pour la Psychiatrie Publique » avec comme suppléant M. TRIANTAFYLLOU Michel et délégué de la liste INPH-SYNPREFH avec comme suppléant M. BORONAD Cyril.
- **M. LOEB Emanuel** délégué de la liste Syndicat de Jeunes Médecins.
- **MME MAMMERIE PAGNIEZ Hélène** déléguée de la liste commune CMH-INPH-SNAMHP.
- **MME PEDEN Soazic** déléguée des listes communes « Ensemble avec APH » composée de : Avenir Hospitalier, Confédération des Praticiens des Hôpitaux, AMUF, SYNCASS-CFDT », « Ensemble avec APH-SNPHARE », « Ensemble avec APH - SNBH - Les Biologistes Médicaux », « Ensemble avec APH, composée de : Avenir Hospitalier, Confédération des Praticiens des Hôpitaux, AMUF, SYNCASS-CFDT », « Ensemble avec APH - SPH – USP » et « Ensemble avec APH – SNP GH ». Son suppléant est M. BRANGER Eric.
- **MME RIVOLLIER Elisabeth** déléguée de liste SNMH FO. Son délégué est M. VENET Cyrille.
- **M. VENET Cyrille** délégué de la liste SNMH FO.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Centre national de gestion.

Fait le


 La Directrice générale
 du Centre national de gestion
 Marie-Noëlle GERAIN BREUZARD